INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2025 À L'HÔTEL DE VILLE DE BOISBRIAND

SONT PRÉSENTS :

Madame Christine Beaudette, présidente
Madame Marie-Élaine Pitre, vice-présidente
Monsieur Michel Milette, délégué substitut
Monsieur Patrick Archambault, délégué substitut
Madame Stéphanie Nantel, représentante

EST ABSENT :

Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Christian Charron, délégué
Madame Lori Doucet, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Luc Larocque, directeur
Monsieur Jean-François Lalande, directeur adjoint
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.1

2025-12-156 Il est **PROPOSÉ** par Michel Milette
APPUYÉ par Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 01.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **10 h 09**.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-12-157 Il est **PROPOSÉ** par Patrick Archambault
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Secrétariat corporatif;**
   - 3.1 **APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2025;**
   - 3.2 **Délégation – Accès à l'information – mandat du comité sur l'accès;**
4. **Direction générale;**
   - 4.1 **AUTORISATION – Disposition de véhicules (5);**
   - 4.2 **DÉPÔT – Règlement bimestriel des contrats conclus conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;**
   - 4.3 **AUTORISATION – Assurances collectives – Renouvellement des primes 2026;**
5. **Technologies;**
   - 5.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Renouvellement du contrat de service – Année 2026 – Applications financières – Solution PG;**
6. **Ressources humaines;**
   - 6.1 **Liste des employés embauchés – Novembre 2025;**
   - 6.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #4 – SCFP – Modification des articles 12.03 et 12.04 de la convention collective relativement à la Fête nationale et à la Fête du Canada;**
   - 6.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #5 – SCFP – Poste intermédiaire – Horaire chef d'équipe conservé jusqu'à sa vacance;**
   - 6.4 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #6 – SCFP – Modification de l'horaire de la salariée au poste de technicienne en gestion documentaire;**
7. **Finances;**
   - 7.1 **DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;**
   - 7.2 **DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Novembre 2025;**
8. **Régime de retraite;**
9. **Comité de gestion;**
10. **Affaires juridiques;**
11. **Avis de motion ou adoption de règlements;**
12. **Affaires nouvelles;**
13. **Période de questions;**
14. **Clôture et levée de l'assemblée.**

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2025-12-158 **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2025 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Michel Milette
APPUYÉ par Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2025 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2025-12-159 **DÉLÉGATION – ACCÈS À L'INFORMATION – MANDAT DU COMITÉ SUR L'ACCÈS**

ATTENDU QUE, conformément à la loi, le membre délégué agissant à la présidence de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville délègue les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents à :

- Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative et conseillère aux affaires juridiques;
- Me Elissa Iacobo, conseillère aux affaires juridiques;

aux termes d'une délégation faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès »), telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur l'accès devant être créé en vertu de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* a été nommé par le conseil d'administration à son assemblée ordinaire du 22 septembre 2022 et qu'il y a lieu d'assurer la continuité de ce comité conformément à la Loi;

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Michel Milette
APPUYÉ par Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le conseil d'administration prenne acte et autorise ladite délégation à Me Dinel et Me Iacobo;

QUE le conseil d'administration prenne acte de la composition et du mandat du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans son état au 4 décembre 2025.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2025-12-160 **AUTORISATION – DISPOSITION DE VÉHICULES (5)**

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se départir de cinq (5) de ses véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a sollicité des offres d'achats;

CONSIDÉRANT que la Régie est satisfaite de la seule offre d'achat reçue, soit celle de la compagnie Général Automobile au montant de 2047,50 $ TPS incluse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la vente à la compagnie Général Automobile. des véhicules suivants au montant total de 2047,50 $ TPS incluse, selon les termes de l'entente intervenue entre la Régie et cette compagnie, soit :

#	MARQUE/MODÈLE	ANNÉE	KILOMÉTRAGE	NO. DE SÉRIE	MONTANT OFFERT
272	Ford Taurus	2019	179 000 km	1FAHP2MK7KG112607	2047,50 $
223	Pontiac Torrent	2009	155 000 km	2CKDL33F296216536	
253	Dodge Journey	2013	145 000km	3C4PDDFG7FT660630	
234	Ford Taurus	2014	196 000 km	1FAHP2MK5FG197065	
235	Ford Taurus	2015	164 000 km	1FAHP2MK5FG197064	

D'AUTORISER le directeur – services techniques et télécommunications ou le préposé – services techniques à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie, de tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision, le cas échéant;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

D'AUTORISER le préposé – services techniques à procéder aux procédures nécessaires, le cas échéant, auprès de la *Société d'assurance automobile du Québec*, et ce, pour et au nom de la Régie.

4.2

2025-12-161 **DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS COFORMÉMENT AU *RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE***

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 $ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public

Au cours des mois de septembre et octobre 2025, un contrat a été rapporté au Secrétariat corporatif, à savoir :

- Contrat d'acquisition de Logiciels Office 2024 auprès de ITI inc. pour un montant de 29 863,61 $ (taxes incluses);
  - Date : 2025-09-30
  - Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*

La présente vise également à assurer la reddition de compte du contrat suivant, conclu au cours du mois de mars 2025 :

- Acquisition d'un Ford Edge 2023 auprès de Automobileendirect.com inc. pour un montant de 32 191.85 $;
  - Date : 2025-03-24
  - Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

4.3

2025-12-162 **AUTORISATION – ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUVELLEMENT DES PRIMES 2026**

CONSIDÉRANT QUE, par résolution en date du 20 avril 2023, la Régie a adhéré au Regroupement en assurances collectives de l'UMQ à compter du 1er janvier 2024 pour une durée maximale de cinq (5) ans (2024-2028);

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collective entre la Régie et le Regroupement/Beneva prévoit un renouvellement du taux des primes au 1er janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition du Regroupement/Beneva quant au renouvellement des taux des primes d'assurances collectives pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour les groupes du personnel cadre, policier et civil syndiqué.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires tel que prévu au certificat de la trésorière.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-25.

5. TECHNOLOGIES

5.1

2025-12-163

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – ANNÉE 2026 – APPLICATIONS FINANCIÈRES – SOLUTION PG

CONSIDÉRANT l'article 573.3 paragraphes 6 et 9 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la compatibilité avec des systèmes ou logiciels existants et l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT la nature du contrat concerné;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service – technologies de l'information, d'autoriser la conclusion du contrat concerné de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce contrat de service afin d'assurer, dans l'immédiat, la continuité de service des applications financières de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Michel Mllette
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la conclusion de gré à gré du contrat de service des applications financières entre la Régie et la compagnie PG Solutions inc. pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour un montant maximal de 31 190,42 $ (taxes incluses);

D'AUTORISER la signature par le chef de service – technologies de l'information, pour et au nom de la Régie, du contrat concerné;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-190-00-414.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2025-26.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2025-12-164

LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – NOVEMBRE 2025

Conformément à l'article 2.4 (Liste des personnes engagées) du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

suivi budgétaires, la liste des employés embauchés en vertu du pouvoir délégué prévu à l'article 2.1 du même règlement doit être déposée, si possible, à l'assemblée ordinaire du conseil qui suit leur engagement.

Au cours du mois de novembre 2025, il n'y a eu aucune embauche d'employé(e)s temporaires.

6.2

2025-12-165 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #4 – SCFP – MODIFICATION DES ARTICLES 12.03 ET 12.04 DE LA CONVENTION COLLECTIVE RELATIVEMENT À LA FÊTE NATIONALE ET À LA FÊTE DU CANADA**

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708*, en lien avec la modification des article 12.03 et 12.04 de la convention collective relativement à la Fête nationale et à la Fête du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Patrick Archambault
APPUYÉ par Marie-Élaine PItre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par la présidente, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **4** entre la Régie et *Les Employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la modification des article 12.03 et 12.04 de la convention collective relativement à la Fête nationale et à la Fête du Canada.

6.3

2025-12-166 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #5 – SCFP – POSTE INTERMÉDIAIRE – HORAIRE CHEF D'ÉQUIPE CONSERVÉ JUSQU'À SA VACANCE**

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708*, en lien avec la conservation d'un poste intermédiaire jusqu'à sa vacance et l'instauration de l'horaire de chef d'équipe pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Michel Milette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par la présidente, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **5** entre la Régie et *Les Employés civils de*

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708, ayant pour objet la conservation d'un poste intermédiaire jusqu'à sa vacance et l'instauration de l'horaire de chef d'équipe pour ce poste.

6.4

2025-12-167 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #6 – SCFP – MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA SALARIÉE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708*, en lien avec la modification de l'horaire de la salariée au poste de technicienne en gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Patrick Archambault
APPUYÉ par Michel Milette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par la présidente, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **6** entre la Régie et *Les Employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la modification de l'horaire de la salariée au poste de technicienne en gestion documentaire.

7. FINANCES

7.1

2025-12-168 **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2025-12-169 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – NOVEMBRE 2025**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de novembre 2025 totalisant un montant de 478 767,57 $.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-170 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Patrick Archambault
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 11**.

Madame Christine Beaudette
Présidente

Me Mélanie Dinel
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR
CE 22/01 20 26

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)